



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Rentrée universitaire 2023



Dossier de presse

#Rentrée2023

Édito



La région académique Grand Est est dotée d'une grande diversité d'établissements d'enseignement supérieur sur ses territoires. Elle contribue à la richesse de l'offre de formation et place la région à la pointe de la recherche et de l'innovation. Elle bénéficie d'un fort dynamisme, une énergie incomparable dans l'engagement de tous ses acteurs. J'ai fait ce constat en allant sur le terrain faire connaissance avec le plus grand nombre.

De nombreux moments de rencontre, d'écoute, d'accompagnement ont rythmé cette année universitaire. En parcourant tous les territoires, je suis allée au cœur de l'écosystème universitaire du Grand Est.

Pour parler d'une part avec les étudiants de tous les sujets passionnants qui les animent. Pour faciliter d'autre part aux établissements leurs démarches et la mise en œuvre de leurs projets contextualisés et inclusifs. Pour écouter enfin les collectivités, les métropoles, les entreprises dans leurs propositions innovantes pour accompagner les étudiants. Ce travail a permis de se poser de nombreuses questions autour de la formation, de la recherche, de l'innovation et de la vie des campus.

Ces rencontres, ces dialogues, ces concertations nous permettent d'aborder cette rentrée avec de nouveaux projets en continuité ou en adaptation de l'existant. Il en ressort un paysage universitaire multidimensionnel de notre région académique Grand Est à l'image d'une pierre brute anguleuse et colorée qui ne demande qu'à être sculptée, polie et mise en lumière mais qui doit garder son identité et sa spécificité.

Cette rentrée universitaire est placée sous le signe du « défi collectif » comme le rappelle la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Sylvie Retailleau, et doit « permettre au plus grand nombre de réussir dans un contexte de transition écologique, technologique, industrielle, sociale et économique ».

Cette rentrée est également celle qui coïncide avec l'année des jeux olympiques. Elle sera donc placée sous le signe du sport et devra permettre de faire évoluer la pratique sportive étudiante à tous les niveaux. Un sport bien-être permettant à l'étudiant de rompre avec le sédentarisme, un sport créant du lien social parce qu'il génère des rencontres, un sport de compétition universitaire défendant les couleurs de son établissement et enfin, le sport de haut niveau accompagnant l'étudiant au mieux dans son double projet.

Nous allons continuer ensemble le travail initié cette année pour aider plus et aider mieux les étudiants en difficulté dans leur vie quotidienne pour leur permettre d'être dans les meilleures conditions de formation. Au cœur de notre région, nous devons encore placer l'étudiant au centre des préoccupations.

Véronique Perdereau

Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'Innovation

Som-
maire

1. LES ACTIONS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST À TRAVERS LES MISSIONS DE LA RECTRICE DÉLÉGUÉE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

1.1 Les compétences	9
1.2 La région Grand Est, terre de science et d'innovation	10
1.3 La recherche et l'innovation, au cœur du développement économique et social des territoires	10
1.4 Les dispositifs qui favorisent la réussite de tous les étudiants	12
1.5 Aider plus et aider mieux	17

2. LA CONCERTATION SUR LA VIE ÉTUDIANTE, MISE EN VALEUR DE L'ACTION RÉGIONALE

2.1 Etat des lieux des conditions de vie de l'étudiant	21
2.2 Mise en place d'attentions particulières en vue d'améliorer les conditions de vie de l'étudiant dans le Grand Est	22
2.3 Les étudiants ayant des besoins spécifiques	24
2.4 Les schémas métropolitains, locaux de l'enseignement supérieur, une mise en lumière de l'étudiant dans sa vie de campus	28

3. L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU GRAND EST

3.1. Les dialogues de performances et les contrats d'objectifs de moyens et de performance	31
3.2. Contrat de Plan État-Région (CPER)	32
3.3. Les déclinaisons de France 2023	32
3.4. Contrat triennal Strasbourg capitale européenne	34
3.5. Les financements de la recherche dans le milieu socio économique	34
3.6. Diffusion de la culture scientifique	35

4. LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST EN CHIFFRES

4.1. Cartographie des sites et des formations	37
4.2. Parcoursup et la plateforme mon master	37
4.3. Les chiffres clés	38

LES ACTIONS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

à travers les missions de la rectrice
déléguée à l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation.

01

Au travers ses missions, la rectrice déléguée assure un rôle fédérateur et accompagnateur pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du Grand Est. En effet, notre grande région est géographiquement très déployée. Ce qui nécessite d'aller à leur rencontre, d'être à leur écoute, de partager, de mutualiser, de diffuser les bonnes pratiques.

1.1 LES COMPÉTENCES

La rectrice déléguée est au côté du recteur de région académique, chancelier des universités, dans ses compétences en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation sur l'ensemble du territoire régional.

A ce titre, elle impulse la politique décidée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et en assure le suivi et l'accompagnement. Elle fait également le lien entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, la programmation et le suivi des grands projets en matière de recherche et d'innovation ou immobiliers.

Ainsi les missions se déclinent comme suit :

- Assurer le dialogue stratégique avec les universités,
- Accompagner la politique de site et de vie étudiante en lien avec les Crous,
- Amplifier le lien entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur,
- En lien avec la recherche et à l'innovation, suivre et accompagner des grands projets (PIA, CPER), les opérations de l'État en matière de recherche, de transfert de technologie et d'innovation,
- Superviser les opérations immobilières des établissements d'enseignement supérieur et des opérateurs de l'état,
- Superviser l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur : contrôle budgétaire et de légalité des établissements, contrôle des établissements privés d'enseignement supérieur, suivi des enquêtes et des indicateurs d'activité de gestion des établissements.

Pour ce faire, elle s'appuie sur différents services : la direction régionale académique de l'enseignement supérieur (DRAES), la direction régionale académique de la recherche et de l'innovation (DRARI), la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue et à l'apprentissage (DRAFPICA), la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) et la direction de l'immobilier de la région académique Grand Est (DIRAGE).

1.2 LA RÉGION GRAND EST, TERRE DE SCIENCE ET D'INNOVATION

Dans le classement de Shanghai (Academic Ranking of World Universities, ARWU) qui établit un comparatif des 1000 « meilleures » universités du monde, deux des cinq universités du Grand Est figurent dans le premier tiers : l'Université de Strasbourg, dans le top 150 et l'Université de Lorraine, dans le top 300.

L'Université de Strasbourg se distingue dans les domaines des sciences biologiques humaines (27^e) et de la chimie (41^e), et figure par ailleurs dans les 75 meilleurs établissements en pharmacie et sciences pharmaceutiques.

L'Université de Lorraine est classée dans les 50 meilleurs établissements du monde en génie minier (17^e) et elle fait aussi partie des 100 meilleurs établissements en sciences de la Terre, en génie métallurgique et en automatisation et contrôle.

Malgré la faible représentation des établissements de taille modeste dans le classement de Shanghai, l'Université de Haute-Alsace (UHA) confirme sa place au sein du top 400 en physique et l'Université de Technologie de Troyes (UTT) parmi les 500 meilleurs établissements mondiaux en management.

De plus, l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) fait, pour la première fois cette année, son entrée dans le classement de Shanghai dans le domaine des technologies médicales.

On peut également considérer le classement de Leiden qui a pour spécificité de classer les universités du monde entier en fonction essentiellement du nombre de publications académiques, en volume et selon l'impact des citations. En plus, le Leiden Ranking classifie les universités selon d'autres critères, notamment les collaborations scientifiques, institutionnelles ou entrepreneuriales.

13 établissements français sont dans le Top 500, dont l'Université de Lorraine et l'Université de Strasbourg.

1.3 LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES

De nombreuses structures de transfert et de valorisation de la recherche publique sont présentes en région Grand Est. Trois des 13 Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) ont été créées dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) pour financer le développement technologique des innovations issues de la recherche publique française grâce à un fonds d'investissement exclusif de 856 M€

au niveau national. Ces sociétés ayant pour actionnaire l'Etat via la Banque Publique d'Investissement (BPI) ont pour mission principale de détecter, d'évaluer, de protéger et de conduire ces inventions jusqu'au marché en les confiant à une entreprise existante ou à une startup créée pour exploiter ces résultats de recherche.

La région abrite aussi des incubateurs publics (Quest for Change et Incubateur Lorrain) dont la mission est d'accompagner les entreprises issues du monde académique. Ils épaulent les porteurs de projets innovants en apportant des solutions d'hébergement et d'accompagnement permettant l'amorçage et le déploiement des projets de start-ups. Ils fournissent aussi des services post-incubation innovants pour aider les start-ups régionales à lever des fonds.

On peut aussi citer Grand E-Nov+, l'agence d'innovation et de prospection internationale du Grand Est, née sous l'impulsion et avec le soutien de la Région Grand Est ainsi que de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Issue de la fusion en 2020 de Grand E-nov et de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, l'agence contribue au développement et au rayonnement de la région Grand Est en France comme à l'international. Elle guide les entreprises et les territoires dans leurs projets de transformation et d'innovation comme d'implantation d'entreprises. Elle est également à leurs côtés dans la recherche de partenaires internationaux et d'identification de sources de financements européens, en sa qualité de membre du réseau « Entreprise Europe Network ».



Il existe enfin des structures labellisées effectuant un lien entre l'innovation et les PME :

- Les CDT (cellule de diffusion technologique), structures légères chargées de prospecter les PME, afin de les sensibiliser à l'innovation, de les aider à formaliser leurs difficultés technologiques et de les mettre en relation avec les laboratoires de recherche académiques et les centres de compétences ;
- les CRT (centre de ressources technologiques), centres effectuant des missions de prestations technologiques pour répondre aux besoins des PME et proposant en outre des prestations de CDT en matière d'accompagnement des entreprises ;
- les PFT (plate-forme technologique), situées dans des établissements d'enseignement professionnel ou de technologie, qui mettent leurs équipements et compétences au service des PME dans le cadre de leur mission pédagogique.

La région Grand Est abrite actuellement 1 CDT, 11 CRT et 5 PFT.

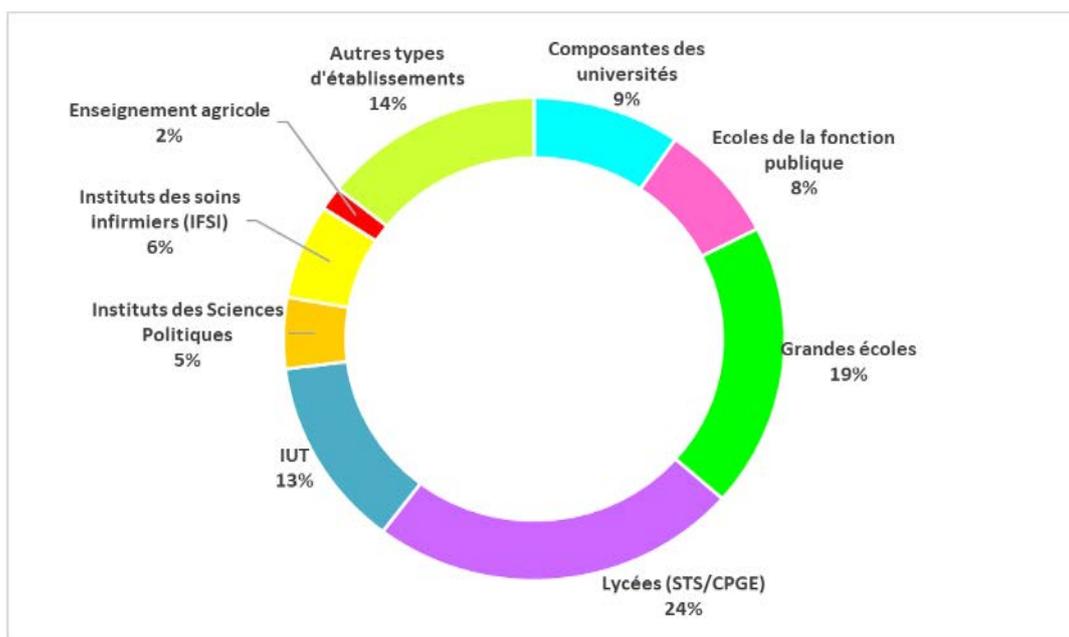
1.4 LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉTUDIANTS

Cordées de la réussite, projet AILES et NORIA, campus connectés, conventions éducatives prioritaires sont autant de dispositifs visant à favoriser l'égalité des chances dans l'accès au supérieur, particulièrement développés dans la région académique Grand Est. La volonté de faire réussir le plus grand nombre est bien présente.

— **Les cordées de la réussite** : Elles visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Les cordées de la réussite dans la région académique Grand Est :

- 63 cordées en 2022-2023
(36 cordées en 2020-2021)
- Près de 20 000 élèves encordés
(+20% par rapport à 2022)
- Plus de 1,8 M d'euros mobilisés.
Une mobilisation de tous les acteurs du supérieur





Les cordées s'adressent en priorité aux élèves en Quartiers Politiques de la Ville (QPV) et en zones rurales. Le suivi des élèves concernés se traduit par des actions très diversifiées : tutorat, actions culturelles, découverte des formations, des métiers, projets partagés. Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de donner à chacun les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.



- **Les campus connectés** constituent une réponse territoriale pour permettre à des lycéens ou à des adultes empêchés, de suivre leurs études près de leur domicile. Il propose d'accompagner les étudiants au sein d'un tiers lieu.

Ce lieu d'études met à disposition des étudiants des salles de cours connectées où ils ont la possibilité de suivre à distance la formation à laquelle ils sont inscrits auprès d'une université ou d'une école de la région Grand Est ou d'ailleurs. Les étudiants bénéficient d'un accompagnement méthodologique et psychologique (un tuteur pour 10 étudiants). Le campus connecté, c'est : « Un lieu d'apprentissage convivial », « Un lieu d'études innovant au cœur du territoire », « Un coaching proche et individualisé ».

4 campus connectés essaient la région académique Grand Est :

- Bar-le-Duc (Meuse)
- Longwy (Meurthe-et-Moselle)
- Chaumont (Haute-Marne)
- Vitry-le-François (Marne).



- **Les conventions d'éducation prioritaire (CEP)** avec Sciences Po Paris sont une aide pour acquérir des compétences et réussir dans le supérieur. Les conventions d'éducation prioritaire sont au cœur de la politique d'égalité des chances. Ce programme est destiné aux élèves méritants scolarisés dans des lycées relevant de l'éducation prioritaire. Les ateliers « Sciences politiques » visent à stimuler l'ambition des élèves pour intégrer un cursus d'études dans l'enseignement supérieur et le cas échéant les aider à s'inscrire dans une démarche de candidature à Sciences Po. Dans le Grand Est, 15 lycées ont été retenus pour signer ces conventions.
- **Le Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES)** propose un parcours d'excellence entre le lycée et l'Université. Le Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures est un cursus spécifique de trois années associant au moins une université ou école et un lycée doté de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Cette formation pluridisciplinaire regroupe plusieurs champs scientifiques (par exemple : sciences et techniques, droit et économie, sciences humaines et sociales, littérature, arts, langues, santé...) et une spécialisation progressive. Les CPES ont pour objectif de favoriser la diversité des profils accédant à des formations ambitieuses en raison de la multiplicité des disciplines étudiées et de leur approfondissement et ont une politique volontariste en faveur des candidats boursiers (40 % de boursiers du supérieur par promotion). Dans la région académique Grand Est, un CPES « Licence Sciences et Société » ouvert pour 45 étudiants fonctionne depuis 2021. Les candidatures se font via Parcoursup.

- **Les projets AILES** (Accompagnement à l'Intégration des Lycéens dans l'Enseignement Supérieur) et **NORIA** (Nouvelle approche pour l'Ori-entation post-bac en Alsace) ont pour ambition d'améliorer l'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur et de faciliter leur réussite. Il s'agit d'actions visant à réduire les inégalités territoriales en matière d'ambition, à favoriser la mobilité, à augmenter les taux de poursuite d'études vers le supérieur et à mieux préparer les lycéens à réussir dans le supérieur. Ces deux projets retenus dans le cadre du troisième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3), territoires d'innovation pédagogique, pour une durée de 10 ans (2020-2030) sont le fruit d'une collaboration réussie entre les rectorats des trois académies et les universités du Grand Est. La réflexion collective a permis de construire une réponse plurielle pour développer une nouvelle démarche en matière d'information et d'orientation et d'irriguer en continu les terrains éloignés de l'enseignement supérieur. Ces projets permettront également de mener des actions de proximité pour rapprocher les lieux et les acteurs. Dans une démarche collaborative, ces projets visent à proposer des solutions innovantes dans une complémentarité d'actions en présentiel et sous format numérique.

- **Les Parcours Préparatoires au Professorat des Écoles** (PPPE) sont des parcours de licence dispensés en alternance entre le lycée et l'univer-sité, avec une professionnalisation et une universitarisation progres-sives. Ils permettent de se préparer à devenir professeur des écoles. A la rentrée 2023, quatre PPPE accueillant entre 30 et 40 étudiants sont proposés en Grand Est en partenariat entre un lycée et une université :
 - Entre l'Université de Lorraine et le lycée Robert Schuman de Metz, une licence mention mathématiques
 - Entre l'Université de Reims et le lycée Edmé Bourchardon de Chaumont, une licence sciences de l'éducation, parcours pluri disciplinaire
 - Entre l'Université de Strasbourg et le lycée des Pontonniers de Strasbourg, une licence Sciences et Société
 - Entre l'Université de Haute Alsace et le lycée Michel de Montaigne de Mulhouse, une licence d'histoire

- **Les Bachelors Universitaires de Technologie (BUT)** sont des formations professionnalisées en trois ans, accessibles après le baccalauréat ou équivalent, qui préparent aux fonctions d'encadrement technique et professionnel dans certains secteurs de la production, de la recherche appliquée et des services, mais permettent aussi de poursuivre des études vers des écoles d'ingénieurs ou d'autres cursus en bac+5. Ce qui représente dans le Grand Est : 8 IUT à l'université de Lorraine, 2 IUT sur Reims (URCA) et 3 IUT sur Strasbourg (UNISTRA). Cela représente 25 % des effectifs des étudiants.

- **Les campus des métiers et des qualifications (CMQ)** permettent d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui inter-viennent en partenariat pour développer une large gamme de for-mations professionnelles, technologiques et générales, relevant de

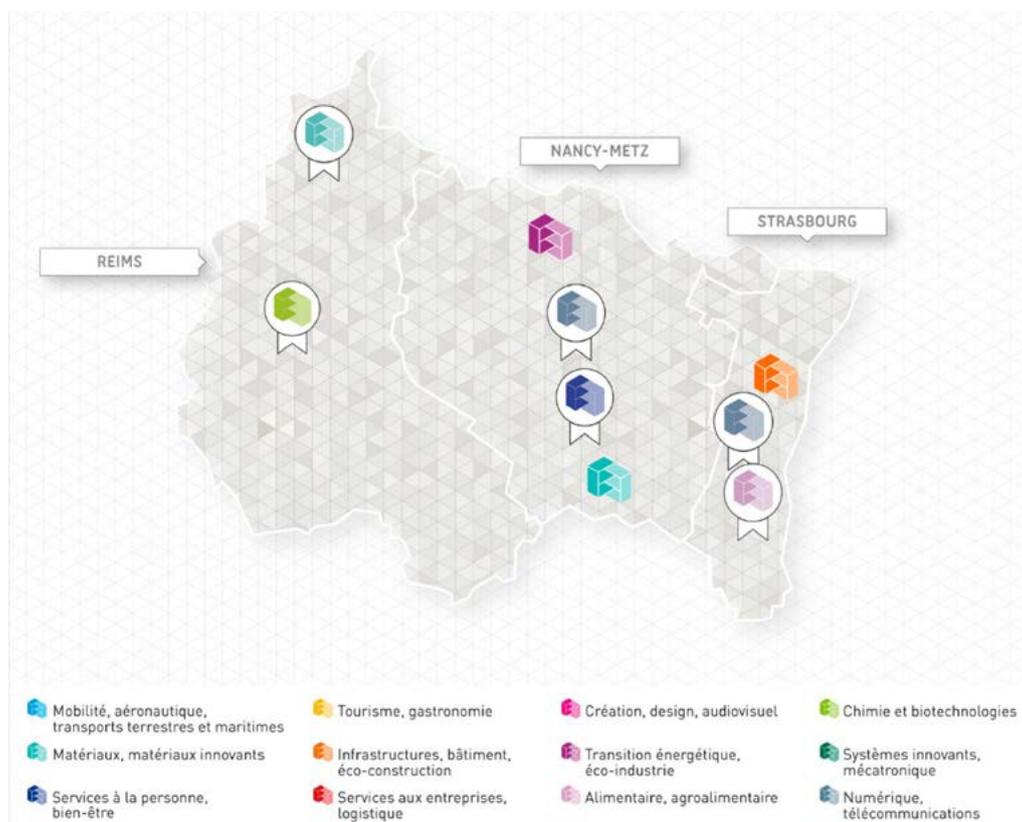
l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Ces CMQ proposent aussi de la formation initiale (sous statut scolaire ou par apprentissage) ou continue. Ils sont centrés sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

La région académique Grand Est compte actuellement 9 campus des métiers et des qualifications dont 6 labellisés Excellence, 6 dans les secteurs professionnels de l'industrie, 2 dans les secteurs du bâtiment et du bois, 1 dans le secteur sanitaire et social.

Un projet concernant le patrimoine bâti a été déposé et d'autres projets sont en cours dont un sur la thématique des métiers d'art et du design d'objets.

> Le CMQ énergie et maintenance est en attente du label Excellence avec un périmètre élargi à la région académique et une thématique plus ciblée sur la transition énergétique avec une nouvelle appellation : Campus d'Excellence Transition Énergétique et Décarbonation Industrielle (CETEDI). Il est lauréat depuis juin 2023 de l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir ».

Certains CMQ vont entrer en phase de renouvellement de label et vont répondre à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la stratégie France 2030.



1.5 AIDER PLUS ET AIDER MIEUX

Aider plus d'étudiants en augmentant le nombre de boursiers.

→ **35 000 étudiants, issus des classes moyennes, vont devenir boursiers**, alors qu'ils n'auraient pas bénéficié de cet accompagnement si les paramètres demeuraient inchangés : concrètement, un enfant de deux employés au salaire moyen (1 801 € nets mensuels chacun) sera désormais éligible au premier échelon de bourse (0 bis).

Pour tous ces nouveaux entrants, le gain annuel sera de 1 450 € de bourse (versée sur 10 mois), accompagné des avantages associés (qui représentent au minimum 700 € par an de gain de pouvoir d'achat). En résumé, ce sont donc plus de 2 000 € de gain de pouvoir d'achat pour 35 000 étudiants.

→ Les étudiants en situation de handicap et les étudiants aidants accéderont désormais plus facilement à une bourse sur critères sociaux et à des montants plus élevés que des étudiants à situation familiale et d'études identiques. Ils auront, accès à 4 points de charge supplémentaires pour le calcul de leur éligibilité et de leur montant de bourse.

Aider mieux, en revalorisant toutes les bourses.

→ **Tous les étudiants boursiers sont revalorisés. Le montant des bourses pour tous les échelons est augmenté de 37 € par mois (soit 370 € par an). Cela correspond à une augmentation de 34 %** pour le premier échelon et à une augmentation à hauteur de l'inflation pour l'échelon le plus élevé.

→ **C'est la plus forte revalorisation depuis 10 ans (création de l'échelon 0bis en 2013), et elle concerne cette fois tous les étudiants boursiers.**

→ **140 000 boursiers actuels (environ 20 % du nombre total de boursiers)** vont basculer à un échelon de bourse supérieur, en tenant mieux compte de leur situation familiale. Cela représente pour eux une augmentation de leur montant de bourse allant de 66 € par mois à 127 € par mois. C'est plus de boursiers reclassés que lors de toutes les précédentes réformes.

Limiter les coûts de la restauration et du logement.

Dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) Jeunesse, toutes les composantes de la vie étudiante (logement, restauration, santé) font l'objet d'actions, et ce dès l'année universitaire 2023-2024 :

→ La pérennisation d'une tarification très sociale des repas pour les étudiants boursiers et étudiants en situation de précarité financière ;

→ Le gel de la tarification des repas de la restauration universitaire pour la rentrée 2023 (très sociale à 1 € et à 3,30 € pour les autres étudiants) ;

→ Le gel des loyers dans les résidences universitaires Crous.

Ces premières mesures ciblent les étudiants issus des foyers modestes et corrigent dès cette année certains effets du système actuel (éviction, effets de seuil, tassement sur l'échelon le plus faible, etc.)

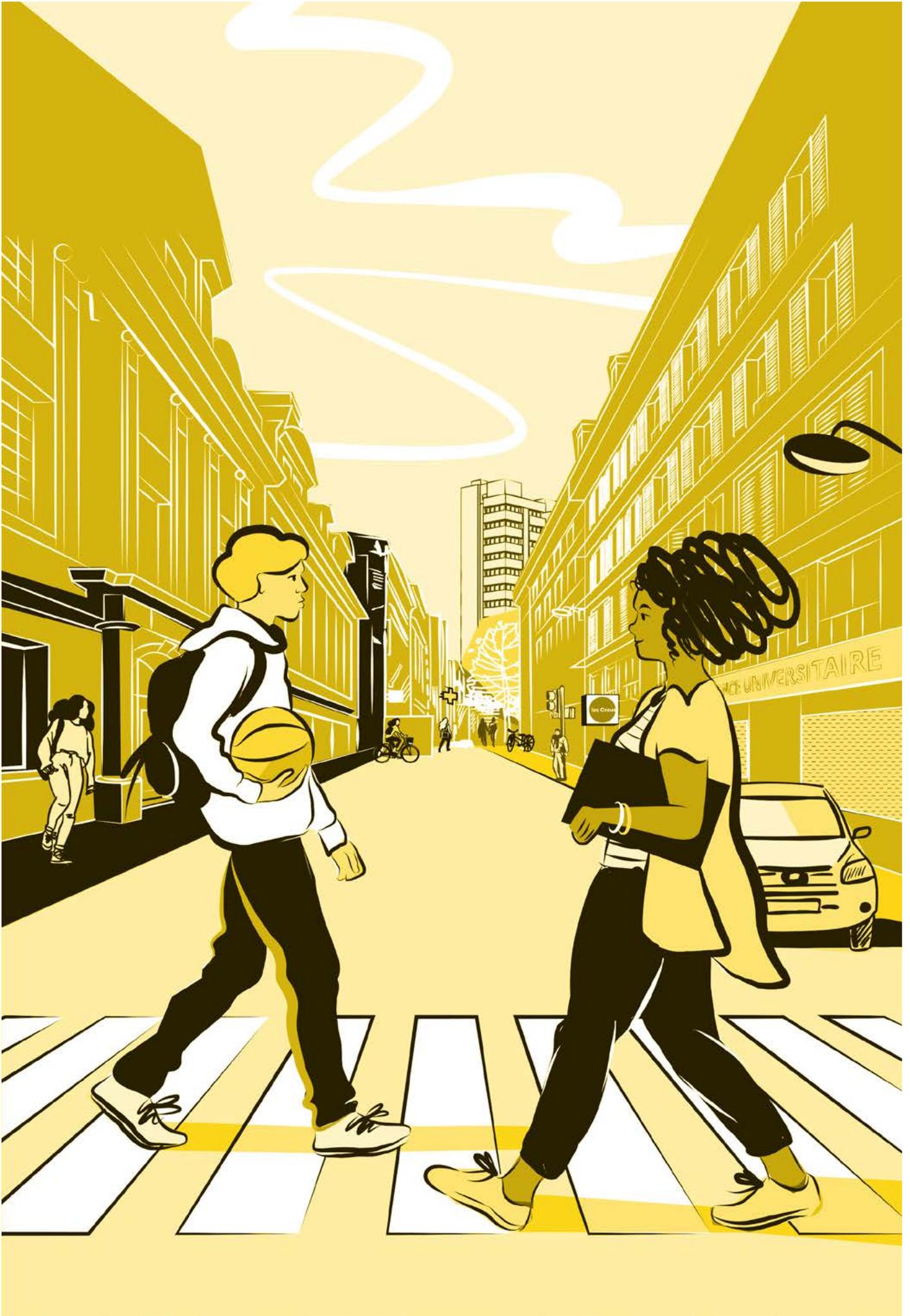
Des logements réhabilités

Le Plan de relance lancé par le Gouvernement en septembre 2020 et l'appel à projets dédié à la rénovation des bâtiments de l'enseignement supérieur et de la recherche constituent une opportunité sans précédent pour accélérer la requalification du parc immobilier ancien des Crous.

Dans le cadre du CNR Jeunesse, la Première ministre a annoncé la réhabilitation de près de 12 700 logements Crous d'ici la fin du quinquennat, pour proposer à l'ensemble des résidents Crous des conditions d'accueil et d'études de qualité. 4 000 rénovations sont déjà programmées. Les 8 700 chantiers restants le seront donc prochainement. Une recherche de foncier est disponible pour construire de nouveaux logements en zones le nécessitant : une évaluation réalisée territoire par territoire par la Région Académique Grand Est avec les directeurs des Crous, via le portail unique sur le site du ministère.

Les dispositifs d'aide au logement

Pour aider au financement de votre logement, il est possible de bénéficier d'une aide au logement versée par la CAF sous certaines conditions : être français ou étranger avec un titre de séjour en cours de validité, louer un logement décent, ne pas avoir de lien de parenté avec le propriétaire du logement loué, avoir des ressources (salaire, bourse, etc.) inférieures à certains plafonds. **Revalorisation des APL de 1.6 %**



LA CONCERTATION
SUR LA VIE
ÉTUDIANTE,
MISE EN VALEUR DE
L'ACTION RÉGIONALE

02

2.1 ETAT DES LIEUX DES CONDITIONS DE VIE DE L'ÉTUDIANT

A l'automne 2022, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité mettre au cœur des préoccupations tout ce qui entre dans le champ de la vie étudiante en lançant une vaste concertation. Dans la région académique Grand Est, cette concertation fortement relayée, s'est appuyée sur l'analyse d'informations multiples.

Au travers des schémas directeurs de la vie étudiante, des actions des différentes collectivités locales, des travaux des observatoires du logement et des actions des CROUS ou des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), un état des lieux complet a pu être dressé. Trois grandes préoccupations émergent de l'ensemble de ces documents :

- La première préoccupation concerne l'accès aux soins, aux spécialistes : le départ du foyer familial se traduit souvent par la perte du médecin traitant et la nécessité de trouver un nouveau référent médical.
- La seconde préoccupation concerne le logement qui représente plus de 57% en moyenne du budget des étudiants. Celle-ci touche de plus en plus de jeunes car on observe que la part des « décohabitants » augmente (plus de 68 % dans la dernière enquête de l'observatoire national de la vie étudiante datant de 2020 au lieu de 58% en 2003). Selon les lieux d'étude, la difficulté de se loger diffère. La situation est particulièrement tendue sur l'Eurométropole de Strasbourg qui dispose de 11 570 places en résidences dédiées et d'une densité forte d'étudiants (130 pour 1000 habitants alors qu'elle n'est que de 32 à Mulhouse, ville dans laquelle plus de la moitié des étudiants vivent chez leurs parents). En Lorraine, l'offre de logement dans le parc public et privé permet globalement aux étudiants « décohabitants » de se loger sans trop de difficulté, à l'exception toutefois des étudiants étrangers (10 300 dans l'académie de Nancy-Metz dont 6 000 sur l'agglomération du Grand Nancy). En Champagne-Ardennes, près de 72% des étudiants sont répartis sur le Grand Reims et 22% sur Troyes. L'enquête menée en 2022 par le Grand Reims a mis à jour que la situation n'était pas problématique du fait d'un parc public et privé permettant de répondre aux besoins. Seuls encore les étudiants étrangers peuvent rencontrer des difficultés dans la recherche et la gestion de démarches jugées parfois compliquées.
- La troisième préoccupation, plus transversale, concerne l'accessibilité des informations par les étudiants : l'imbrication d'un grand nombre de partenaires dans les différents champs touchant la vie étudiante rend complexe la mise à disposition des informations qui les intéressent. Ceux-ci déplorent l'énergie nécessaire pour trouver le ou les bons interlocuteurs pour leur santé, l'offre sportive et culturelle ou encore pour les questions touchant au logement ou à l'alimentation.

2.2 MISE EN PLACE D'ATTENTIONS PARTICULIÈRES EN VUE D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE L'ÉTUDIANT DANS LE GRAND EST

Pour relayer la demande de la ministre, la région académique a initié très tôt plusieurs actions afin que les étudiants puissent être acteurs de la concertation et qu'ils fassent part de leurs besoins et des solutions qu'ils envisagent. C'est ainsi qu'une boîte à idées numérique a été créée dès la mi-octobre 2022 ainsi qu'une grande enquête en ligne élaborée conjointement avec le conseil régional du Grand Est. Accessible entre le 7 février et le 24 avril 2023, ce questionnaire a été complété par 1412 étudiants.

Par ailleurs, des rencontres thématiques ont été organisées sous forme d'ateliers ou de murs d'expression sur différents aspects de la vie étudiante : l'orientation, les parcours d'étude et l'insertion professionnelle, la valorisation de l'engagement, la santé mentale, le sport, l'attractivité, la culture. Des sujets comme celui de l'alimentation ou de l'information et de la communication ont également été abordés. Ces temps de consultation ont eu lieu dans différentes villes accueillant des étudiants telles que Chaumont, Nancy, Charleville-Mézières, Strasbourg, Reims, Mulhouse, Metz et Epinal.

Beaucoup d'informations, d'initiatives locales ont ensuite pu être partagées sous la forme de tables rondes lors d'un grand séminaire de restitution qui a eu lieu le 30 mai 2023 dans les locaux de l'université de Reims Champagne Ardennes en présence de M. Gellé, président de l'URCA et de France Universités, de Mme Vautrin, présidente du grand Reims et présidente de l'association des villes universitaires de France, de M. Grosdidier, vice-président du CRGE en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et de la rectrice déléguée pour l'ESRI.

Une centaine de personnalités (personnels des universités, étudiants, associations, élus, administration) ont assisté à la restitution en présentiel ou en distanciel.

La première table ronde a porté sur les questions d'orientation, d'insertion professionnelle et d'engagement. Ceci pour mettre en avant les projet AILES et NORIA.

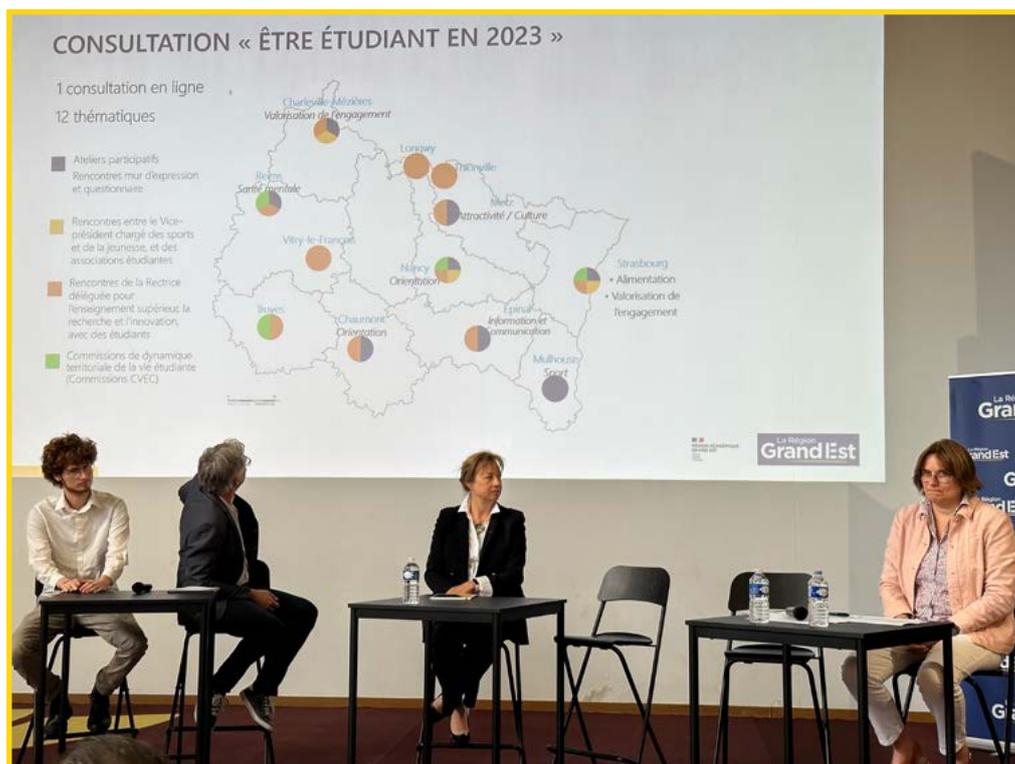
La seconde table ronde s'est appuyée sur l'expérience étudiante et a permis d'aborder les thèmes du sport, de la santé, de la culture, de l'alimentation et du logement.

Pour chacune de ces tables rondes, les informations recueillies dans le cadre de l'enquête ont été présentées et ont fait l'objet d'échanges avec les participants qui ont réagi aux constats et attentes des étudiants présentés en synthèse.

Ces temps d'échange ont mis en avant une grande diversité de points de vue d'étudiants selon leurs contextes géographiques. En effet, les caractéristiques et les conditions de vie des étudiants varient de façon significative selon que l'étudiant se situe sur un territoire urbain ou rural ou encore frontalier. Sur certains territoires, il existe déjà des actions qui ont été accueillies avec beaucoup d'optimisme. La concertation a eu un effet fédérateur pour l'ensemble des acteurs qui agissent au service de la vie étudiante.

Les associations étudiantes ont donné leur avis et se sont associées à la démarche. Leur sensibilisation et leur enthousiasme étaient perceptibles et devraient permettre la poursuite de ce travail ainsi que la mise en place d'orientations consécutives au diagnostic réalisé.

A l'issue de cette année universitaire, il apparaît que la vie étudiante est devenue une préoccupation pour l'ensemble des acteurs : universités, écoles de l'enseignement supérieur, Crous, collectivités. Tous ces échanges ont permis le partage des constats et des demandes concrètes d'évolution des étudiants. Ces derniers, déjà acteurs engagés sur le terrain, ont fait entendre leur voix et fait émerger leurs priorités. Il y a une vraie prise de conscience que, quel que soit leur lieu d'étude, il faut pouvoir être attentif aux conditions qui sont proposées aux jeunes.



2.3. LES ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES

L'accueil des étudiants ayant des besoins spécifiques est un objectif prioritaire au sein de la région académique Grand Est. Les conseils de vie universitaire et les acteurs de la vie étudiante soutiennent les principes d'égalité, de diversité et d'inclusion.

A ce titre, la prise en compte des besoins particuliers est mise en avant dans beaucoup d'établissements. Les régimes spéciaux étudiants tiennent désormais compte de leurs environnements et de leurs contraintes spécifiques. Ce qui amène la construction de parcours individualisés qui doivent permettre à l'étudiant de mieux vivre.

— **Accompagnement des étudiants les plus fragiles :** Pendant la crise sanitaire, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place de nombreuses mesures destinées à répondre au mal-être et aux difficultés psychologiques éprouvés par les étudiants. Grâce au dispositif Santé Psy Étudiants, un accompagnement psychologique est proposé à tous les étudiants en situation de mal-être : ils peuvent bénéficier de 8 séances de 45 minutes entièrement gratuites avec un psychologue, sans avancer de frais. Un dispositif de prévention par les pairs est également proposé : les étudiants relais santé, les associations étudiantes et les tuteurs sont autant de points de contacts avec les étudiants à même de les orienter vers les services compétents ou de donner l'alerte en cas de nécessité.

— **Aide aux étudiants en situation de handicap :** Les mesures déjà prises par le gouvernement pour un enseignement supérieur inclusif se poursuivent en 2023, sachant qu'à la rentrée 2022, 40 000 étudiants étaient en situation de handicap au niveau national (soit cinq fois plus qu'en 2017). L'objectif est de soutenir la dynamique enclenchée pour fluidifier le parcours des étudiants et rendre l'enseignement supérieur plus accessible avec, notamment :

- Le doublement des moyens consacrés à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap passé de 7,5 à 15 M€ dès 2022. Le doublement du tutorat dédié avec l'objectif d'atteindre 3 000 étudiants bénéficiaires.
- La réalisation d'une cartographie des logements adaptés des Crous. L'enrichissement des contenus de la rubrique « Études supérieures » dans la plateforme « Mon Parcours Handicap ».
- Le soutien à l'entrée dans l'enseignement supérieur avec la possibilité pour les étudiants de transmettre automatiquement la fiche de liaison au référent handicap de l'établissement qu'il a choisi.

Au niveau de la région académique Grand Est, les universités ont pour leur part adopté des schémas directeurs du handicap afin d'offrir aux lycéens la possibilité d'accéder à l'université, de suivre une formation, d'obtenir

un diplôme de l'enseignement supérieur, de bénéficier d'une réelle autonomie et de réussir leur insertion professionnelle. Il est à noter que ces étudiants bénéficient également d'un accompagnement spécifique dans le cadre du dispositif de saisine du recteur de région académique.

— **Lutte contre les violences sexistes et sexuelles** : Depuis 2017, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et les associations étudiantes, est engagé dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS). De nombreuses actions ont ainsi été mises en place, telles que le soutien des initiatives de terrain, l'organisation de colloques, la publication de guides et le lancement de campagnes nationales de communication. Le ministère a poursuivi son engagement en dévoilant un plan national d'actions qui mobilise une enveloppe de 7 M€ sur la période 2021-2025. Le but est de franchir une étape supplémentaire dans la prévention et la prise en charge des situations de violences sexistes et sexuelles. Ce plan s'organise autour de 4 axes :

- un plan de formation et de sensibilisation massif ;
- un renforcement des dispositifs de signalement et de leur fonctionnement ;
- une communication renforcée (prévenir, se sentir concerné, mieux connaître) ;
- la valorisation de l'engagement des étudiants.

Si les étudiants ne peuvent être en première ligne pour l'écoute et l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles, et ce du fait de la charge qu'implique cette position, ils peuvent être toutefois porteurs d'initiatives et être un relais précieux pour orienter les personnes victimes et les témoins vers le dispositif existant dans chaque établissement et les associations compétentes. Le plan prévoit donc notamment de soutenir les initiatives portées par la communauté étudiante et par les personnels et de valoriser l'engagement étudiant sur les VSS (valorisation de la création d'emplois étudiants sur les VSS dans les universités, création d'un prix sur la lutte contre les VSS...) Au titre de ce plan, le ministère a notamment lancé un appel à projets « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ».

C'est le cas par exemple :

- de l'Université de Lorraine avec le projet « Déployer, professionnaliser et outiller les cellules EDI » (DEPLOIE) qui doit permettre de développer l'existant ;
- de l'Université de Strasbourg avec le projet « Renforcement de la lutte contre les VSS au sein des établissements du site strasbourgeois » ;
- de l'Université Technologique de Troyes avec le projet : « L'UTT(E) contre les violences sexuelles et sexistes ».

- **Accueil des étudiants étrangers :** La stratégie d’attractivité de l’enseignement supérieur repose sur une véritable culture de l’accueil avec le souhait de généraliser toutes les bonnes pratiques déjà existantes au sein des établissements. Notamment sur :
 - la création d’un label « Bienvenue en France » attribué par Campus France aux établissements qui améliorent concrètement l’accueil des étudiants internationaux ;
 - la systématisation des guichets uniques ;
 - l’accompagnement de chaque étudiant étranger par un référent ;
 - la facilitation de l’accès au logement ;
 - le doublement des formations.

- **Accueil des étudiants sportifs de haut niveau (ESHN) :** Une convention de partenariat entre la région académique Grand Est et la Maison régionale de la Performance (MRP) relative aux conditions d’accueil et de scolarisation des élèves, des étudiants sportifs de haut niveau ou apparentés a été signée.

Cette convention s’inscrit dans le cadre législatif renouvelé de l’écosystème sportif français à la suite de la création de l’Agence Nationale du Sport (ANS). Cette agence a notamment pour mission la gestion de la stratégie nationale du sport de haut niveau, et la réforme de l’organisation territoriale de l’État, qui a transféré les missions relatives au sport de haut niveau des services déconcentrés vers les CREPS (Centres de Ressources et d’Expertise de la Performance Sportive).

La création des **Maisons Régionales de la Performance (MRP)** et des **Responsables Régionaux de la Haute Performance (RRHP)** est la résultante de ce changement de cadre. En Grand-Est, la MRP est composée des trois CREPS de la région et représente le guichet unique du sport de haut niveau. Elle constitue un centre de ressources du sport de haut niveau et joue notamment un rôle de conseil, d’expertise, d’appui et d’évaluation.



La politique conjointe menée par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse d'un côté, et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques de l'autre et l'Agence nationale du sport en faveur du sport de haut niveau, donne la possibilité aux meilleurs sportives et sportifs, juges, arbitres et entraîneurs français ou en passe de le devenir, de poursuivre une carrière sportive tout en favorisant leur insertion professionnelle.

Ces sportifs, lorsqu'ils sont scolarisés, mènent de front un projet de vie ayant pour objectifs la réussite personnelle et scolaire d'une part, et l'obtention de résultats sportifs significatifs d'autre part. L'éducation à la citoyenneté fonde également le projet de formation global de ces élèves et étudiants sportifs de haut niveau.

Les établissements d'enseignement supérieur doivent permettre aux sportifs de haut niveau de poursuivre leur carrière sportive par les aménagements nécessaires dans l'organisation et le déroulement de leurs études.

Un correspondant chargé du suivi des sportifs sera désigné au sein de chaque université et travaillera en lien avec le Responsable Régional de la Haute Performance (RRHP) en charge du suivi socio-professionnel au sein de chaque CREPS.

Dans ce cadre, les présidents d'université attribuent aux étudiants sportifs visés à l'article 4 de cette convention un statut particulier leur permettant de demander des aménagements adaptés aux contraintes sportives tels que :

- L'admission spécifique dans les établissements,
- L'organisation spécifique de l'emploi du temps : priorité dans la composition des groupes de travaux pratiques et travaux dirigés,
- L'aménagement de la durée des cursus,
- L'aménagement des examens (modalités de contrôle des connaissances et adaptation du calendrier des examens) et conservation des notes et/ou des UE acquises,
- L'accompagnement personnalisé (tutorat, cours de soutien).

Le suivi des sportifs de haut niveau par les conseillers haute performance et les conventionnements possibles permettent d'optimiser le parcours singulier des sportifs de haut-niveau au sein de l'université.

2.4. LES SCHÉMAS MÉTROPOLITAINS, LOCAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, UNE MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉTUDIANT DANS SA VIE DE CAMPUS

Les établissements d'enseignements supérieurs sont désormais accompagnés par les collectivités, les métropoles. Elles sont à l'écoute et proposent des accompagnements spécifiques dont il faut souligner la dynamique positive.

La rectrice déléguée pour l'ESRI soutient les initiatives métropolitaines en matière de schéma stratégique de l'enseignement supérieur en les accompagnant sur les projets et en tant que représentante de l'Etat. Il est à noter que chaque métropole propose un axe entièrement dédié à l'amélioration des conditions de formation et de vie étudiante. Ceci pour permettre et garantir un cadre de vie et un environnement de travail propices à la réussite de leurs études et pour favoriser l'engagement de l'étudiant au sein de la vie de campus.





L'ACCOMPAGNEMENT
DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
DU GRAND EST

03

3.1 LES DIALOGUES DE PERFORMANCES ET LES CONTRATS D'OBJECTIFS DE MOYENS ET DE PERFORMANCE

Sous l'autorité de la rectrice déléguée pour l'ESRI, en lien avec les services, la région académique Grand Est a participé en mai 2023 au Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) de l'Université de Strasbourg et aux dialogues avec les autres établissements opérateurs de l'État (Université de Lorraine, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Haute Alsace, Université Technologique de Troyes, Institut National des Sciences Appliquées). Ces échanges visent à définir des objectifs stratégiques partagés par le ministère et l'établissement (en lien avec des politiques publiques ou avec la stratégie propre de l'établissement) et à introduire un suivi de la performance des établissements sur la poursuite de ces objectifs qui concernent la formation, la recherche, l'innovation. Les différents DP mettaient en jeu en 2023 la somme de 3 380 000 €. Le dispositif des COMP, discutés pour une période de trois ans (et non plus annuelle) devrait se généraliser. Ces contrats vont progressivement prendre le relai du Dialogue stratégique de gestion qui existait jusqu'alors entre le ministère et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ces objectifs prioritaires de politiques publiques concernent :

- La mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de formations préparant les étudiants à exercer des **métiers d'avenir, en tension ou en évolution** ;
- Le **bien-être et la réussite des étudiants** : santé, diversité, inclusion, accompagnement à la réussite ;
- Le **développement de la recherche et de l'innovation** au meilleur niveau européen et international ;
- La mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la **transition écologique et le développement soutenable** dans l'ensemble de ses dimensions ;
- L'optimisation de la gestion et du pilotage de l'établissement.

En complément, un objectif propre à la stratégie particulière de chaque établissement est également inclus dans ces contrats. La poursuite de ces objectifs pourra être soutenue par le ministère. Leurs mises en œuvre devraient se généraliser et seront suivies annuellement par les recteurs. Elle est programmée en trois vagues successives sur 18 mois.

En résumé, ces contrats d'objectifs, de moyens et de performance apporteront, sous contrôle de performance, un complément de financement fléché sur des priorités stratégiques partagées par le ministère et l'établissement lui-même. Ils renforceront ainsi l'autonomie et la responsabilisation des établissements.

3.2 CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

L'État et la Région ont convenu de mobiliser des moyens financiers (126 M€ chacun) sur la période 2021-2027 pour une vingtaine de projets dans les domaines de la bio-économie, l'énergie, la santé, les matériaux, le numérique, sous la forme de CPER « Recherche » et de soutenir les structures labellisées de transfert de technologie via le CPER « Innovation ». L'un des enjeux de ce domaine est de contribuer à relever le défi de maintenir et de développer des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et les outils de valorisation dans un environnement de compétition internationale.

3.3 LES DÉCLINAISONS DE FRANCE 2030



L'Appel à Projets ExcellenceS : La diversité des territoires, des acteurs, qu'ils soient universités ou grandes écoles, constituent la richesse de l'enseignement supérieur et de la recherche français et justifie le « S » que l'État revendique sur l'objectif d'ExcellenceS.

Doté de 800 M€, l'appel à projets « ExcellenceS sous toutes ses formes » vise à reconnaître l'excellence dans cette diversité et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site. Ceci dans la mise en œuvre de leur stratégie propre, élaborée à partir de leur dynamique territoriale et de leurs besoins spécifiques.

Il accompagne la différenciation entre les établissements d'enseignement supérieur en reconnaissant davantage leur diversité dans l'accomplissement des missions que leur fixe la loi et en les aidant à atteindre, dans leur(s) domaine(s) d'excellence, les meilleurs standards internationaux. Les domaines concernés sont : la formation, l'action territoriale, l'innovation et l'impact sur l'économie et la société au sens large, la recherche, les ressources humaines, la vie étudiante, la culture scientifique et technique.

Cet appel permet donc d'affirmer une identité et un label forts des établissements et des sites universitaires. Il renforce ainsi leur attractivité aux niveaux national et international.

Dans le Grand Est, sur les 17 lauréats en 2^e vague, 2 établissements sont du Grand Est. Il s'agit de l'Université Reims Champagne Ardenne avec une dotation de 21,7 M€ et l'Université de Lorraine avec une dotation de 15,6 M€. En 3^e vague, l'UNISTRA bénéficie de la plus forte dotation avec 28,6M€.

Le programme d'investissement d'avenir (PIA). Les stratégies d'accélération pour l'innovation sont au cœur du quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA4) dont les grandes lignes ont été annoncées par le Premier ministre en septembre 2020 à l'occasion de la présentation du plan France Relance. À travers ces stratégies d'accélération, il s'agit d'identifier les principaux enjeux de transition socioéconomique de demain et d'y investir de façon exceptionnelle et massive dans une approche globale (financements, normes, fiscalité...). Véritable accélérateur d'innovation, doté de 20 Mds€, des stratégies nationales concertées et globales sont mises en place pour plus de lisibilité et d'efficacité de l'intervention publique. À travers ces stratégies, l'objectif est de permettre à l'État en collaboration avec les acteurs économiques, sociaux et locaux de définir ses priorités d'investissement dans des secteurs ou technologies d'avenir notamment : santé, hydrogène décarboné, produits biosourcés, biothérapie et bioproduction des thérapies innovantes, santé numérique, cybersécurité, intelligence artificielle, cloud, industries culturelles et créatives françaises...

Les Pôles Universitaires d'innovation (PUI) ont pour ambition une meilleure visibilité et lisibilité de l'offre de valorisation et des transferts de connaissances et de technologies, et de fluidifier les relations et les partenariats entre le public et le privé. L'Université de Strasbourg a obtenu le 16 novembre 2021 la labellisation de Pôle universitaire d'innovation dans un cadre d'expérimentation. Cette première vague de labellisation intervient dans les mesures issues de la loi de programmation de la recherche (LPR) autour de la thématique « recherche partenariale et innovation » et a lancé la phase d'expérimentation pour les cinq pôles retenus. La Région académique a participé au montage du PUI-Alsace, et est impliquée dans le comité de pilotage. Un appel, ouvert en 2022, a permis de financer les 3 projets présentés dans le grand Est parmi 29 sélectionnés. Deux projets sont confirmés, PUI-A de l'Université de Strasbourg avec 8,5 M€ attribués et POLARIS de l'Université de Lorraine avec 5,7 M€ attribués. Et un projet est en phase d'amorçage, InnoRem de l'Université de Reims Champagne-Ardenne avec 2,5 M€ attribués. À titre de comparaison, les projets les mieux dotés au niveau national sont PSL et Paris-Saclay, avec chacun 11 M€ attribués.

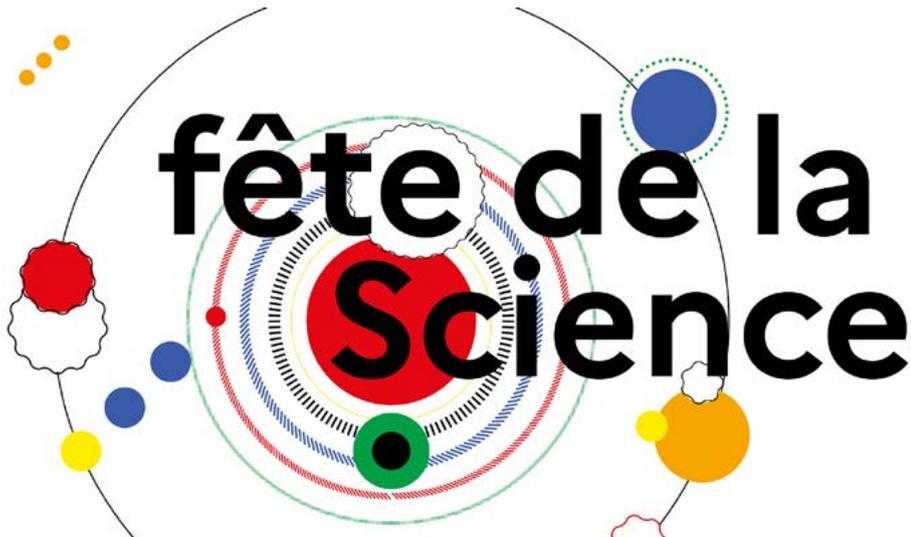
Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) : Au sein du volet « dirigé » de France 2030, dit « Financement des investissements stratégiques », une action est dédiée au financement de la recherche la plus fondamentale : les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR). Ces PEPR visent à construire ou consolider un leadership français dans des domaines scientifiques liés ou susceptibles d'être liés à une transformation technologique, économique, sociétale, sanitaire ou environnementale et qui sont considérés comme prioritaires au niveau national ou européen. Dans le cadre des PEPR, les établissements du Grand Est sont parties prenantes sur différentes thématiques, en particulier sur la transformation et la transition socio-écologique, la cybersécurité, l'hydrogène décarbonné, les biothérapies, les bioproductions, numériques, la robotique, le carbone dans les écosystèmes, les produits biosourcés, la recyclabilité et le recyclage des matériaux, les technologies quantiques.

3.4 CONTRAT TRIENNAL STRASBOURG CAPITALE EUROPÉENNE

Le 31 mai 2021 a été signé le 14^e Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne (2021-2023), réunissant l'État et les collectivités territoriales et visant à renforcer le positionnement de Strasbourg comme capitale européenne. Les appels à projets (AAP) donnant accès aux quatre fonds de soutien, notamment le fonds « Recherche et Innovation » (5 M€ au total) ont été mis en ligne.

3.5 LES FINANCEMENTS DE LA RECHERCHE DANS LE MILIEU SOCIO ÉCONOMIQUE

- **Le crédit d'impôt recherche (CIR)** est une mesure fiscale destinée à soutenir les entreprises dans leur démarche de recherche-développement. Il réduit l'impôt (IR ou IS) dû par l'entreprise/association par la déduction d'une partie des dépenses engagées pour développer ses activités de recherche et améliorer sa compétitivité. 71 dossiers ont été instruits et 86 dossiers soldés (reçus en 2021 et 2022). L'instruction porte à 65 % sur des demandes de rescrit appréciant l'éligibilité d'une entreprise à un dispositif CIR ou Jeune Entreprise Innovante (41 % CIR, 59 % JEI) et à 35 % sur des expertises CIR dans le cadre de contrôles demandés par l'administration fiscale, afin de vérifier la réalité de l'affectation des dépenses valorisées au titre du CIR. Les dossiers reçus concernent des entreprises localisées majoritairement dans le Bas-Rhin (48 % des dossiers), la Marne (17 %), la Meurthe-et-Moselle (15 %) et la Moselle (11 %). Les avis favorables ou mixtes adressent 78 % des dossiers soldés au cours de l'année 2022.
- **Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)** permettent à une entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse. Sur 2023, 47 demandes ont été expertisées, dont 19 financées à ce jour, 19 en cours d'instruction, 7 refusées.
- **Le concours d'innovation ILab**, qui s'inscrit dans le cadre du plan France 2030 et qui est opéré par Bpifrance, a pour objectif de détecter des projets de création d'entreprises de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière et à un accompagnement adapté. 20 dossiers en lice pour une sélection de 11 dossiers au niveau régional. Il y a eu 5 à 6 lauréats dans le GE chaque année de 2019 à 2022 (sur un total de 70 à 80 lauréats).



3.6 DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

- **La Fête de la science** est l'événement national de référence en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle depuis sa création en 1991. Il est porté par l'État, via la coordination nationale de l'événement assurée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il permet à la communauté scientifique et aux citoyens de se rencontrer et de dialoguer.

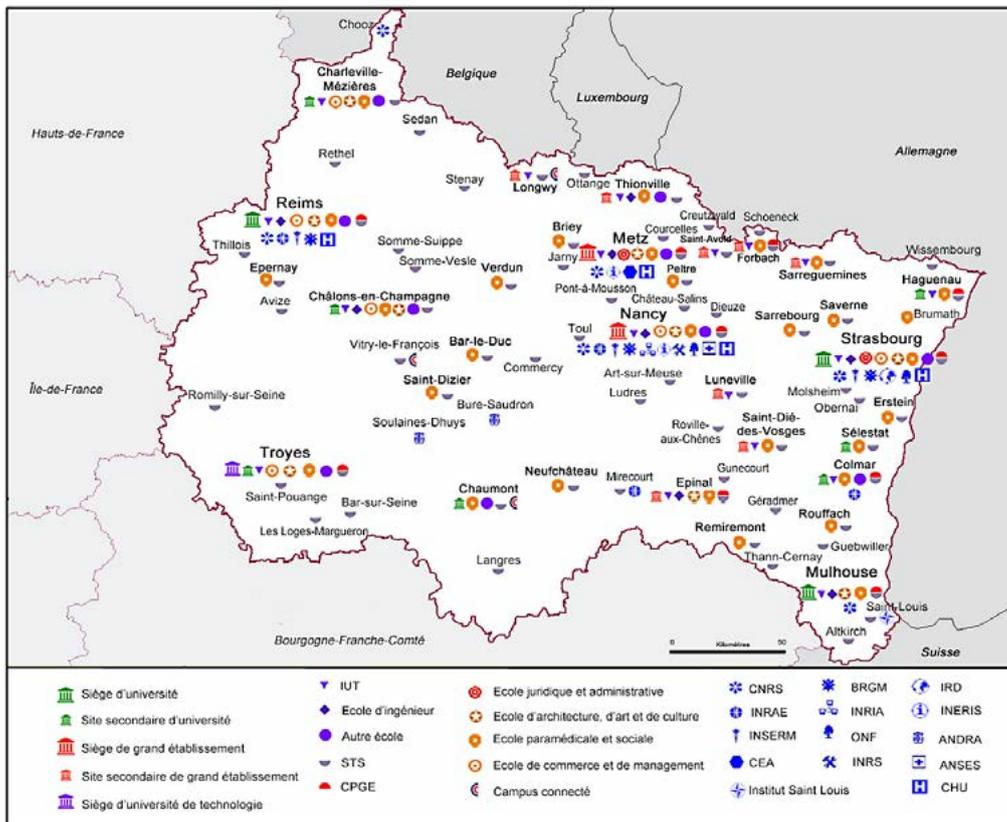
La Fête de la Science dans le Grand Est est un événement organisé par les universités, les organismes de recherche, les entreprises privées et les coordinations régionales, co-construit avec l'État et 4 coordinateurs locaux (Accustica, Planétarium d'Epinal, Jardin des Sciences, Nef des Sciences). Elle est soutenue financièrement par l'Etat et la région Grand Est avec l'appui des collectivités (conseils départementaux, métropoles et villes). La DRARI représente l'Etat aux différents stades de l'organisation de cette manifestation (définition des grandes lignes du programme, sélection des projets, attribution des financements). Elle a géré une enveloppe dédiée du MESR de 87 k€ pour 2022.

- **Les maisons pour la science (MPLS)**. Sur 12 maisons pour la science, 3 sont implantées sur chacun des territoires de la région Grand Est. Portées par des universitaires, elles forment les enseignants du premier et du second degrés pour donner le goût des sciences à leurs élèves.

LA RÉGION
ACADÉMIQUE GRAND
EST EN CHIFFRES

04

4.1. CARTOGRAPHIE DES SITES ET DES FORMATIONS



4.2. PARCOURSUP ET LA PLATEFORME MON MASTER

75921 places proposées sur **PARCOURSUP** en 2023,  dont **23%** de places sous statut apprenti

64 404 candidats en phase principale dont **46 382** élèves de terminale

 **503** saisines
212 recevables

4.3. CHIFFRES CLÉS

60 lieux

5 universités

35 écoles d'ingénieurs

5 écoles de commerces

11 écoles d'art

1 idex

1 isite

24 écoles doctorales

15 IUT

215 486 étudiants

63 000 boursiers

71 % en université

14 730 en école d'ingénieur

11 680 diplômés de master

1 000 docteurs









**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Délégation à la communication

Tél. 03 83 86 20 06

communication@region-academique-grand-est.fr

